

23 MARS 2023

DECISION N° 2023-046-DB

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois à 17h30, les membres du bureau de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à l'amphithéâtre Guiliani au siège de l'agglomération, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le seize mars deux mille vingt-trois.

Membres présents :

Jackie GOULET, Michel PATTEE, Nicole MOISY, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN (DB 46), Anatole MICHAUD, Guy BERTIN, Éric MOUSSERION, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Laurent NIVELLE, Béatrice BERTRAND, Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT, Didier ROUSSEAU, Armel FROGER, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Gérard POLICE Jean-Luc GIRARD, Isabelle ISABELLON, Pierre de BOUTRAY, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA

Excusé(s) :

Sylvie PRISSET, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Christian RUAULT, Sandrine LION, Éric TOURON, Pierre-Yves DOUET, Jean-Philippe RETIF, Isabelle GRANDHOMME, Jean-Pierre ANTOINE, Olivier DESCHARD, Guillaume MARTIN, Jeannick CANTIN, Jacky MARCHAND, Éric LEFIEVRE, Benoît LEDOUX, Alain BOISSONNOT, Christian GALLE, Gilles TALLUAU, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Sylvie PRISSET pouvoir à Armel FROGER, Sandrine LION pouvoir à Béatrice BERTRAND, Éric TOURON pouvoir à Michel PATTEE, Pierre-Yves DOUET pouvoir à Sophie TUBIANA, Isabelle GRANDHOMME pouvoir à Gilles ROUSSILLAT, Jean-Pierre ANTOINE pouvoir à Isabelle ISABELLON, Jacky MARCHAND pouvoir à Jackie GOULET, Sylvie BEILLARD pouvoir à Guy BERTIN

Secrétaire de séance : Alain BOURDIN

	DB 46	DB 47
Membres en exercice	51	51
Quorum	26	26
Présents	30	29
Absents - Excusés	21	22
Pouvoirs	8	8
Votants	38	37

VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SAUMUR VAL DE LOIRE

1/ LE CONTEXTE

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a été adoptée le 7 février 2023. Ce texte a pour objectif de déployer massivement les énergies renouvelables et de diminuer notre dépendance aux produits énergétiques fossiles pour amplifier notre lutte contre le dérèglement climatique.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 17 décembre 2020 dont l'axe 5 est : « passer d'un territoire consommateur à un territoire producteur d'énergie en favorisant le mix énergétique ». Elle a ainsi lancé l'élaboration de son Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDENR) en janvier 2021 avec l'appui du bureau d'études (BE) Espelia.

Le SDENR est un outil d'aide à la décision pour définir une stratégie intercommunale de développement des énergies renouvelables. Il vise à structurer le développement des projets sur le territoire dans une logique de complémentarité entre les différentes filières. Il s'appuie sur la mobilisation des différents acteurs.

Les atlas solaire et éolien seront transmis aux communes concernées avec les consignes d'utilisation des données définies par le Siéml.

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu la délibération n°2020-056-DC du 16 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu la délibération 2020-0124-DC du 30 juillet 2020 votée par le Conseil de Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, portant délégation au Président d'une partie de ses attributions, complétée par la délibération n°2020-180-DC du 12 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2020-230 DC du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 portant Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du territoire Saumur Val de Loire;

Vu la délibération n°2021-107-DB du 9 décembre 2021 du Bureau Communautaire portant présentation et validation des orientations du schéma directeur des énergies renouvelables (SDENR) Saumur Val de Loire.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le plan d'actions du Schéma directeur des énergies renouvelables dont le projet est joint à la présente délibération, pour permettre sa mise en œuvre,
- **DE PRENDRE ACTE** des atlas solaire et éolien qui ont été réalisés par le SIÉML à l'échelle du territoire Saumur Val de Loire et qui sont un outil d'aide à la décision
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant de solliciter toutes les aides financières et techniques possibles dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des énergies renouvelables.

Le Bureau communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

Résultat des votes :

Pour : 38

Contre :

Abstention :

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date d'affichage :

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire,
Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET